

**Formulaire de demande de communication de données
confidentielles entre Autorités statistiques de l'IIS
Accord de coopération du 15 juillet 2014 concernant l'IIS**

Nom de l'Autorité Statistique demanderesse : IWEPS¹

Nom et prénom du Responsable de Traitement (art. 4, 7 RGPD) ou du représentant légal²

Fonction : Administrateur général, Statisticien en chef¹

Nom : BRUNET

Prénom : Sébastien

Adresse : Route de Louvain-la-Neuve 2 à 5001 Belgrade

Tél. : +32-81 468 411

E-mail : s.brunet@iweeps.be

A compléter en cas de sous-traitance Non applicable

Nom du sous-traitant :

Adresse du sous-traitant :

Durée de la sous-traitance :

Preuve de l'engagement du sous-traitant : jointe/non-jointe¹

Contrat de confidentialité à joindre

Tél. :

Fax :

E-mail :

Le Responsable de traitement ou le représentant légal atteste que les données demandées seront utilisées pour l'établissement de statistiques publiques telles que définies dans l'accord de coopération du 15 juillet 2014 concernant l'IIS. Les statistiques publiques y étant définies comme : les statistiques produites et diffusées par les autorités statistiques ou d'autres instances publiques qui sont accessibles au public et qui servent à assurer l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques publiques.

Finalités du traitement

1/ Base légale (licéité du traitement par l'autorité statistique)

- Accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique, du conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux
- Protocole-cadre relatif aux modalités de communication de données à caractère personnel de Statbel vers l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique 2020/040c
- Le décret du 4 décembre 2003 portant création de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

2/ Mission de l'autorité statistique

L'IWEPS a été désignée comme **autorité statistique**, au sein de l'**Institut interfédéral de statistique (IIS)**, par le Gouvernement wallon en novembre 2015, désignation faite en vertu de l'accord de coopération du 15/07/2014 (AC). Par cette désignation, nous sommes, en vertu de l'AC, l'Institut est soumis au secret statistique (il s'agit de l'article 42 de l'AC) et est assimilé à l'Institut national de statistique pour l'application des articles 2, 15, 15bis, 17 à 18 de la loi du 4/7/1962 relative à la statistique publique (en vertu de l'article 2 de l'AC).

¹ Biffer les mentions inutiles.

² Personne physique responsable du respect de toutes les obligations concernant l'exécution du traitement de données (loi du 4 juillet 1962 relative à la statistique publique, ses arrêtés d'exécution, le GDPR EU-2016/679 et la loi du 30 juillet 2018).

En tant qu'autorité statistique de la Wallonie, l'Institut a également pour mission de développer, produire et diffuser des statistiques officielles. En effet, selon l'article 10 du **décret** fondateur de l'IWEPS du 4/12/2003, « [S]a mission scientifique transversale consiste dans la centralisation, la publication et le traitement des statistiques régionales, l'élaboration de plans pluriannuels de développement des statistiques régionales et la formulation de propositions en la matière, ainsi que dans la réalisation de recherches fondamentales et appliquées, principalement dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. »

3/ Description précise et explicite des finalités et objectifs statistiques poursuivis

L'IWEPS a comme mission de fournir des chiffres précis sur la démographie et la santé en région wallonne (et en comparaison aux autres régions). L'analyse des indicateurs de naissance et de mortalité périnatale contribuent à cette mission ainsi que l'étude de la mortalité qui constitue l'un des principaux axes de ces recherches. L'étude approfondie des causes de mortalité croisée avec d'autres variables sert de base aux descriptions épidémiologiques que l'IWEPS fait pour la région Wallonne.

Pour identifier les leviers potentiels des acteurs régionaux et locaux, dans une vision de la santé dans toutes les politiques, les indicateurs étudiés doivent pouvoir se décliner selon plusieurs axes pour comprendre l'impact des inégalités sociales, environnementales et géographiques.

Durée de conservation des données³

Destruction de l'ensemble de données reçues/tous les sets de données reçus dans le cadre de cette demande au plus tard :
le 30/06/2031.

Motivation de la durée du traitement / de la conservation des données

Mise à jour des indicateurs, réropolation en cas de changement de méthodologie et études complémentaires découlant de l'analyse des indicateurs.

Délai(s) souhaité(s) pour la réception des données

De préférence, communication des données dès qu'elles sont disponibles. Ceci est valable pour chacun des sets de données demandés (années 1998 à 2025) séparément.

Personne de contact au sein de l'autorité statistique auprès de laquelle les données sont demandées

Elias Neiryck, Gisèle Vandervelpen

Description détaillée des données

Base de données individuelles créées à partir des Bulletins d'état-civil (naissances et décès : Bases de données LBTHS, base de données COD, base données DM1A), du registre national/Demobel (de 1998 à 2025) et données socio-économiques du recensement (depuis 1991) pour l'ensemble de la Belgique

Catégorie(s) de personnes impliquées : tous les habitants de la Belgique (population légale)

Catégorie(s) fonctionnelle(s) de données à caractère personnel (*facultatif, destiné au registre de traitement de l'autorité statistique*) : Catégorie(s) fonctionnelle(s) de données à caractère personnel.

Type de données : enregistrement administratif / registre administratif

Données à caractère personnel

³ A l'échéance du traitement, les données et backups doivent être détruits. Un usage prolongé de ces données, pour les mêmes finalités, n'est pas autorisé sans demande de prolongation. Si les objectifs statistiques sont atteints avant l'expiration du terme initialement prévu, les données et backups devront être détruits avant l'expiration du terme, soit au moment où les objectifs statistiques sont atteints.

- Données d'entreprises dont certaines données sont considérées comme des données à caractère personnel
- Données d'entreprises qui ne sont *pas* considérées comme des données à caractère personnel

Confidentialité des données:

- Données avec identification directe: **Motivez pourquoi les données avec identification directe sont nécessaires.**
- Données pseudonymisées (= sans identification directe)
- Les *numéros pseudo* des données demandées doivent être *identiques* aux numéros pseudo des données déjà reçues relatives à *Décrivez le(s) set(s) de données auquel le set de données demandé est couplé.*, afin qu'un couplage correct des données au sein de l'autorité statistique soit possible (p.ex. pour une enquête longitudinale).
- Données agrégées confidentielles

Période(s) de référence : de 1998 à 2025

Fréquence de livraison des données : annuel

Nous souhaitons toujours recevoir toutes les variables qui se trouvent dans ces fichiers. La présente demande couvre également de nouvelles variables, *pertinentes* pour notre demande, qui seraient ajoutées à l'avenir aux fichiers.

Liste des variables demandées et preuve pourquoi les variables demandées sont nécessaires à la réalisation des finalités et objectifs statistiques poursuivis décrits ci-dessus (en fonction du principe du RGPD de « minimisation du traitement des données ») : par variable ou cluster de variables.

Variable ou cluster de variables	Les décès à plus d'un an pour les années 1998 à 2025 avec les données issues du recensement pour l'ensemble de la période disponible sur le niveau d'instruction (EDU) et sur la situation professionnelle : situation sur le marché de l'emploi (CAS), statut professionnel (SIE) et statut professionnel détaillé (CD_SIE_DET)
Prouvez que la(les) variable(s) demandée(s) est(sont) nécessaire(s)	<p>L'IWEPS a comme mission de fournir des chiffres précis sur la démographie et la santé en région wallonne (et en comparaison aux autres régions).</p> <p>L'étude de la mortalité constitue l'un des principaux axes de ces recherches. L'étude approfondie des causes de mortalité croisée avec d'autres variables sert de base aux descriptions épidémiologiques que l'IWEPS fait pour la région Wallonne.</p> <p>Dans le cadre de ses <u>travaux sur la mortalité</u>, l'IWEPS calcule, au niveau régional, provincial et communal, une série d'indicateurs :</p> <p>Des indicateurs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mortalité totale est un premier indice de l'état socio-sanitaire - La mortalité spécifique des principales maladies est un des indicateurs de base que l'IWEPS voudrait avoir à jour en permanence - indicateurs tels que la mortalité prématurée, évitable, ou chez les jeunes seront calculés pour les niveaux régional et sous-régional. - des indicateurs en lien avec les compétences régionales : <ul style="list-style-type: none"> - Pour répondre à l'objectif de lutter contre les inégalités sociales, l'IWEPS voudrait pouvoir analyser précisément, les indicateurs d'inégalités sociales de santé face à la mort - Pour répondre aux préoccupations environnementales, l'IWEPS a besoin d'indicateurs sur les décès qui sont à mettre en lien avec l'environnement - Pour des raisons similaires, l'IWEPS travaille sur des indicateurs sur les décès qui sont à mettre en lien avec le comportement individuel - Enfin, toujours dans le but d'avoir des indicateurs, l'IWEPS travaille sur les décès qui sont à mettre en lien avec les services de santé.

	<p>Ces indicateurs seront utilisés pour des comparaisons avec d'autres régions ou d'autres pays.</p> <p>Un autre objectif de l'IWEPS est de travailler à une mémoire de la santé en Région Wallonne. Le suivi de l'évolution de ces indicateurs rentre directement dans cet objectif.</p> <p>Enfin, l'IWEPS pourrait être amené à devoir approfondir ces indicateurs pour répondre à des questions de clusters éventuels sur un territoire local.</p> <p>Les problèmes de santé publique sortent en effet du clivage régional. Comme certaines analyses l'ont déjà identifié, il existe dans ce domaine un radian est/ouest en Belgique.</p> <p>Les indicateurs de santé publique sont par ailleurs différents de ceux calculés pour l'état civil.</p>
Variable ou cluster de variables	<p>Les décès à moins d'un an – morts-nés et décès infantiles – pour les années 1998 à 2025 avec les données issues du recensement pour l'ensemble de la période disponible sur le niveau d'instruction (EDU) et sur la situation professionnelle des parents : situation sur le marché de l'emploi (CAS), statut professionnel (SIE) et statut professionnel détaillé (CD_SIE_DET)</p>
Prouvez que la(les) variable(s) demandée(s) est(sont) nécessaire(s)	<p>Les données sur les décès à moins d'un an contribuent aux mêmes objectifs que les données à plus d'un an, sur une population spécifique dont les causes sont connues pour être différentes et dépendre des conditions entourant la naissance. C'est pourquoi leur analyse est de première importance dans les travaux de l'Iweeps.</p> <p>L'IWEPS calcule notamment, au niveau régional, provincial et communal, une série d'indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de mortalité par période spécifique de décès <p>Ces indicateurs seront déclinés selon l'âge de la mère, selon son lieu de résidence selon naissance vivante ou pas, par niveau socio-économique des parents, de façon à mieux connaître les disparités selon les profils et selon les différents endroits en Wallonie.</p> <p>Un autre objectif de l'IWEPS est de travailler à une mémoire de la santé en Région wallonne. Le suivi de l'évolution de ces indicateurs rentre directement dans cet objectif.</p>
Variable ou cluster de variables	<p>Les naissances vivantes pour les années 1998 à 2025 avec les données issues du recensement pour l'ensemble de la période disponible sur le niveau d'instruction (EDU) et sur la situation professionnelle des parents : situation sur le marché de l'emploi (CAS), statut professionnel (SIE) et statut professionnel détaillé (CD_SIE_DET)</p>
Prouvez que la(les) variable(s) demandée(s) est(sont) nécessaire(s)	<p>Les données sur les naissances vivantes contribuent aux mêmes objectifs démographiques et épidémiologiques que les données relatives aux décès.</p> <p>L'IWEPS calcule notamment, au niveau régional, provincial et communal, une série d'indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de naissance (vivantes), de prématurité, de faible poids de naissance, mode d'accouchement, • L'indice conjoncturel de fécondité qui ne peut être calculé à partir d'une autre base de données. <p>Ces indicateurs seront déclinés selon l'âge de la mère, selon son lieu de résidence selon naissance vivante ou pas, par niveau socio-économique des parents, de façon à mieux connaître les disparités selon les profils et selon les différents endroits en Wallonie.</p>

	<p>Par ailleurs, des travaux sur les origines des handicaps dans notre région sont en cours à l'Iweps et ces données pourraient apporter un éclairage particulier.</p> <p>Un autre objectif de l'IWEPS est de travailler à une mémoire de la santé en Région wallonne. Le suivi de l'évolution de ces indicateurs rentre directement dans cet objectif.</p>
--	---

Signature du responsable de traitement ou du représentant légal

Signature et date :

Nom :

Fonction : Administrateur général, Statisticien en chef⁴**Avis du DPO (Data Protection Officer – Délégué à la protection des données)**

Le soussigné DPO est informé de la présente demande et du(des) traitement(s) de données envisagé(s) et a émis un avis positif.

Signature et date :

Nom :

⁴ Biffer les mentions inutiles.